

MOBILISER

Action n°16 : Accompagner les acteurs pour réduire les impacts du drainage agricole sur les milieux humides

Contexte :

De nombreuses surfaces agricoles ont fait l'objet de travaux de drainage, souvent avec l'aide de financements publics, notamment au siècle dernier dans les années 70 et 80. Cette pratique a des incidences à la fois qualitatives et quantitatives sur les eaux de surface et les eaux souterraines.

Traditionnellement, les fossés collecteurs de drainage enterrés ou de surface ont une fonction hydraulique d'évacuation des eaux de manière à limiter l'érosion ou « assainir » les parcelles agricoles cultivées. À ce titre, ils font partie intégrante du chevelu hydrographique et, par leur positionnement en tête de réseau, constituent l'une des principales interfaces entre les parcelles agricoles et les milieux aquatiques de surface, voire des eaux souterraines par infiltration ou par rejet dans des sous-sols. De fait, ils revêtent une importance majeure dans la collecte et le transit des contaminants d'origine agricole et sont, de ce point de vue, souvent considérés comme un facteur aggravant en permettant une circulation rapide des eaux contaminées vers les milieux aquatiques récepteurs¹. Une fine connaissance des écoulements des eaux ainsi drainées permet de disposer de connaissances pour assurer la protection de captages d'eau potable et participer à l'amélioration de la gestion des risques inondation et sécheresse.

Depuis la Loi sur l'eau de 1992, le drainage est considéré comme un « IOTA » (installations, ouvrages, travaux ou activités) pouvant avoir un impact sur l'eau et les milieux aquatiques. Il est donc soumis à déclaration ou demande d'autorisation au titre de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. La Nomenclature 3.3.2.0 « Réalisation de réseaux de drainage » précise les seuils surfaciques de déclaration et d'autorisation auprès des services de l'Etat.

L'article L. 214-6-III du code de l'environnement prévoit que les IOTA antérieurs au décret du 29 mars 1993 doivent faire l'objet d'une déclaration d'existence auprès de l'autorité administrative (préfet). Le législateur a donc souhaité que les services instructeurs de dossiers loi sur l'eau aient connaissance de ces IOTA. Tous les nouveaux projets de drainage après cette date doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier loi sur l'eau.

Les données sur les parcelles drainées et les réseaux de drainage ont été conservées par l'administration, les financeurs, les exploitants agricoles (souvent représentés par des associations syndicales autorisés, dont certaines sont aujourd'hui disparues) et les entreprises de travaux. Mais ces archives sont souvent difficiles à retrouver, voire déjà perdues pour certaines. Des efforts de numérisation ont été menés par certaines administrations, mais les données sont souvent incomplètes, et surtout, elles ne donnent pas d'information concernant le trajet de l'eau depuis la parcelle drainée jusqu'à l'exutoire du réseau, ni sur les zones tampons prévus (zones tampons en amont des cours d'eau). La connaissance du drainage et des aménagements associés est donc aujourd'hui menacée par le tarissement des sources d'information et une connaissance globalement partielle et peu fiable.

¹ « Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole » <https://professionnels.ofb.fr/index.php/fr/doc-guides-protocoles/guide-daide-implantation-zones-tampons-lattenuation-transferts-contaminants>

Un rapport de l'IRSTEA Antony de 2015 élaboré pour le compte du ministère en charge de l'écologie, souligne des écarts importants entre l'enquête décennale à dire d'expert auprès des agriculteurs (AGRESTE) traitant des surfaces drainées et la réalité de terrain.

En 2017, L'AFB et l'IRSTEA Antony ont publié le Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole pour accompagner les acteurs des territoires (voir ci-dessus).

Objectif :

Faisant suite au développement d'une première version de BD Drainage sur le secteur pilote normand, l'objectif de l'action est de proposer une portée nationale à cet outil de bancarisation. Même si dans la conception de l'application, tout a été pensé pour pouvoir être déployé sur tout le territoire national, les moyens techniques et l'organisation de l'animation sont à parfaire pour les besoins du passage à cette nouvelle échelle.

La mise à disposition des données cartographiques sur les réseaux de drainage permettra de :

- offrir une meilleure connaissance du patrimoine agricole : âge des drains, localisation précise des surfaces drainées, des points de rejets..., ce qui doit permettre la mise en œuvre de la réglementation et de favoriser la mise en place de zones tampons à la sortie des drains, pour améliorer la qualité des eaux (de surface et souterraines)- fournir une information utile aux bureaux d'études ou encore aux collectivités locales pour leurs prises de décisions concernant la gestion de l'eau et des risques (politique de préservation et restauration de zones humides),
- constituer une base de données des pressions du drainage agricole sur la ressource en eau et les milieux dans le cadre de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) pour avoir un indicateur robuste et fiable du « Rythme du drainage agricole en France » comme demandé par l'évaluation de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB).

Contenu de l'action BD-Drainage national :

Un groupe de travail, copiloté par l'OFB et le BRGM, sera constitué pour étudier les possibilités de remontée des données réglementaires (en particulier les déclarations IOTA liées à la nomenclature 3.3.2.0) relatives au drainage.

Il sera étudié la possibilité de développer un module de bancarisation des déclarations drainage qui alimente la BD drainage. L'objectif est que cette saisie soit réalisée par le déclarant ; le bénéfice de la démarche serait de collecter les informations dès la déclaration, contrairement au travail actuellement en cours, qui consiste à collecter et ensuite saisir les anciennes données cartographiques. De plus, les services instructeurs pourraient bénéficier d'une vision complète du territoire concernant les infrastructures drainantes pour les aider dans leurs processus de décision (vision plus uniquement surfacique mais également en terme d'impact du rejet sur le milieu).

Les données Agreste 2010 avec la part de la superficie drainée seront afin d'identifier et prioriser les territoires à enjeux. Par ailleurs, une enquête nationale sera lancée afin d'identifier les sources de données disponibles et sera organisée en deux temps :

- Une première enquête visera les services de l'Etat (DDT(M) en particulier) ainsi que les collectivités territoriales (conseils départementaux en particulier) et chambres d'agriculture, les SAGEs et les directions de l'OFB en région afin de :

- Identifier les données papier et numériques disponibles au sein de leurs services;
 - Identifier les structures, associations, syndicats locaux disposant de données dans leurs départements respectifs;
 - Identifier les acteurs locaux susceptibles de prendre en charge la saisie des données.
- Une seconde enquête visera les structures, associations, syndicaux locaux mentionnés par les DDT(M) et les CD pour les territoires à enjeux.

L'analyse de ces résultats permettra d'identifier non seulement les acteurs détenteurs de données de drainage mais également les acteurs des territoires qui seraient en mesure de faire remonter les données dans la base nationale.

A une autre échelle plus macroscopique et de manière plus générale, cette étape permettra d'identifier tous les acteurs qui, de par leurs missions régaliennes (thématiques Zones humides, Inondation, Eaux souterraines...), sont potentiellement intéressés par cette connaissance et éventuellement financer les travaux.

Il est à noter que des travaux exploratoires sont en cours entre UMR Patrinat et INRAE Bordeaux pour évaluer la pertinence de l'utilisation des images satellites pour pré-localiser les réseaux de drainage existant et en cours de construction.

La BD Drainage devra également être cohérente avec les formats des données sur l'eau : cela consistera à travailler avec l'OIEAU pour la conception des modèles conceptuels Sandre (modèles et dictionnaires). Le projet sera présenté au Groupe de Pilotage du Sandre ; si cela est accepté, les travaux pourraient s'établir sur 2023-2024.

Un plan d'accueil des nouveaux contributeurs est à définir. Il faut :

- Définir une formation pour chaque nouvel utilisateur (contenu, pool de formateurs),
- Définir un support d'assistance aux utilisateurs pour leurs questions,
- Proposer un site web éditorial d'accompagnement pour :
 - Présenter la BD Drainage
 - Indiquer les procédures de création de compte et d'utilisation de l'application de bancarisation
 - Formulaire de contact
 - Informations diverses et variées pour animer la communauté

Il est aussi nécessaire d'étudier par anticipation l'architecture technique de l'hébergement pour s'assurer de la robustesse de la solution sur un passage à l'échelle nationale.

Gouvernance :

Pilotes : BRGM, Office français de la biodiversité

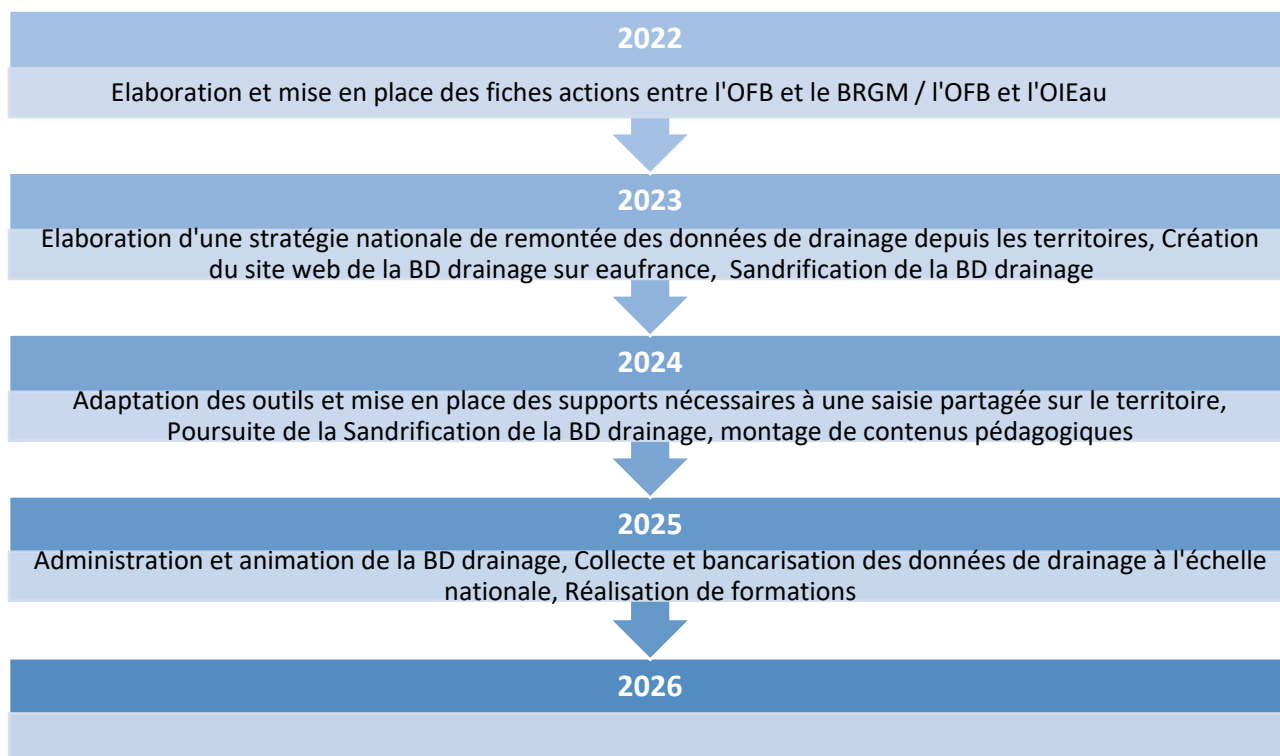
Partenaires : AREAS, DR OFB, DREAL, DRAAF, Ministère de la Transition écologique ...

Groupe de travail : GTh Agriculture-Forêt-Loisirs

Engagements :

Résultat attendu :

Calendrier indicatif :



Budget estimé : 160 k Euros (2023-2024)

Indicateurs de réussite :

Existence d'outils opérationnels

- Documents de références : Stratégie nationale de remontée des données de drainage, dictionnaire et scénario d'échange des données
- BD drainage d'envergure nationale

Données collectées et bancarisées dans la BD drainage*

Années	Surface drainée (Ha)	Nb de zones tampons identifiées (Ouvrages annexes)	Territoires ou des données ont été de bancarisation
Avant 2020	38155	/	Eure / Seine Maritime/ Orne/ Calvados
2020	115	/	Eure / Seine Maritime/ Orne/ Calvados
2021	0	/	Eure / Seine Maritime/ Orne/ Calvados
2022	2345	/	Eure / Seine Maritime/ Orne/ Calvados / Loire Atlantiques
2023	18	126	Eure / Seine Maritime/ Orne/ Calvados / Loire Atlantiques
2024			

2025			
2026			

Actions de sensibilisation et de formations pour permettre la saisie des données *

Années	Webconférence	Nb de participants	Nb de sessions de formation	Nb de stagiaires
2021	/	/	/	/
2022	/	/	/	/
2023	Présentation de la BD drainage	220	/	/
2024				
2025				
2026				

*Cartographie à mettre en place

Webconférence «Présentation de la base de données du drainage agricole en France» en 2023 :
<https://bddrainage.eaufrance.fr/fr/actualite/actualite/replay-du-webinaire-2023-presentation-de-base-de-donnees-du-drainage-agricole>